

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

GENERALITES

- Les photos de nos catalogues ne peuvent nous engager et ne sont pas contractuelles. Les produits sont présentés à titre d'exemple et ne constituent en aucun cas une publicité ou une utilisation des marques y figurant.
- Toutes commandes passées à la société ACTOLL entraînent l'acceptation systématique de l'ensemble de nos conditions générales de vente quelques soient les clauses contraires inclues dans les propres conditions générales de l'acheteur.
- 48 heures après réception de notre confirmation de commande, aucune modification ne saurait être acceptée.
- Pour certains articles, des colisages sont à respecter. En cas de fabrication spéciale, la quantité livrée et par conséquent facturée, peut être de +/- 15% par rapport à la quantité commandée sans que l'acheteur ne puisse élever à ce titre une réclamation, ni obtenir une minoration de la facturation, ni revendiquer l'obtention d'une indemnité quelconque.
- Minimum de commande : € 455,00 H.T.
- Travaux préparatoires : tous croquis, modèles et maquettes, toutes compositions typographiques ou autres qui sont faits à la demande du client et auxquels il n'est pas donné suite le mois de la présentation ou le mois suivant sont facturés tout en restant la propriété de leur créateur.

EXPEDITIONS - LIVRAISONS

- La marchandise voyage aux risques et périls des destinataires. En cas d'avarie, de perte ou de retard, il appartient aux destinataires d'exercer les recours contre les transporteurs, et par conséquent de prendre à la livraison les réserves d'usage prévues par la loi.
- Nos tarifs s'entendent départ MALAKOFF. Le transport est facturé suivant le mode d'expédition (emballage non compris).

DELAIS DE LIVRAISON

- Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif. Un retard de livraison ne peut justifier une annulation de commande et ne saurait en aucun cas nous engager, sauf mise en demeure par lettre recommandée après la date limite initialement prévue. Dans ce cas, un délai supplémentaire de 20 jours, à compter de la réception de la mise en demeure, sera réservé pour l'envoi de la marchandise.
- Nous nous réservons la possibilité d'effectuer des livraisons partielles.
- En cas de rupture de stock, celle-ci peut être temporaire ou définitive. Dans ce cas, un produit similaire pourra être proposé, sans réduction de prix ou indemnités.

PRODUITS AVEC MARQUAGE

Les délais de livraison ne sont confirmés qu'après acceptation définitive du bon à tirer (ils sont donnés en jours ouvrés).

- Pour le marquage, sans document précis, utilisable et définitif, (bromure, film et référence pantone), il peut résulter de légères divergences, de même lors de traitement pour la tenue de l'impression de certains articles (textiles par exemple) il peut se produire des variations de couleurs dont la société ACTOLL ne peut être responsable.
- Lorsque pour des raisons de délais, le marquage est réalisé sans bon à tirer, en accord avec le client, celui-ci accepte les conséquences qui pourraient en résulter.
- Quelqu'en soit les raisons, les frais engagés pour la réalisation du bon à tirer, même lorsqu'ils ne sont pas suivis de livraison, restent à la charge de l'acheteur.
- En cas de fabrication spéciale, le client devra en tout état de cause acquitter le montant total de sa facture même s'il renonce à sa commande, le vendeur se réservant en outre la possibilité de disposer de cette marchandise.
- Tolérances : la défectuosité d'une partie des marchandises ne peut en motiver le rejet total. Les tolérances que le client est tenu d'accepter vont de 2 à 10%.

CONDITIONS DE REGLEMENT

- Toutes nos marchandises sont envoyées en contre-remboursement, sauf accord préalable et après acceptation du dossier par le Service Financier.
- Fabrication spéciale : acompte 50%. La commande ne prenant date qu'à la réception de l'acompte.
- Après acceptation de votre dossier par notre Service de Crédit, nous vous accorderons un règlement par traite à 30 ou 60 jours, celle-ci devra nous être retournée sous huit jours accompagnée de votre RIB.
- Aucune traite ne sera établie pour un montant inférieur à 455,00 € HT
- Toute somme non payée à son échéance pourra, sur simple mise en demeure, entraîner l'exigibilité immédiate de toutes les sommes, même non échues, qui nous seraient dues.
- En cas de retard de paiement aux époques fixées, les sommes dues porteront intérêts, de plein droit et sans mise en demeure, au taux de base bancaire en vigueur, majoré de trois points, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. En outre, tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, à la charge de l'acheteur, une indemnité fixée, à titre de clause pénale, à 15% du montant de la facture impayée, avec un minimum de € 70,00.
- En cas d'incident de paiement, nous nous réservons le droit de cesser toute livraison.
- Les marchandises restent notre propriété jusqu'à leur paiement complet.

ECHANTILLONS

- Toute livraison d'échantillons fait l'objet d'une facturation, frais de port en sus. (règlement comptant à la commande).

COMPETENCE

- En cas de litige ou de contestation, le Tribunal de Commerce de Nanterre est seul compétent.